

Lutte contre la fraude fiscale : réponse au rapport annuel de la Cour des comptes

Le rapport annuel de la Cour des comptes revient sur la lutte contre la fraude fiscale et fait état de «*progrès à confirmer*». Dans son rapport, qui dresse un certain nombre de constats, la Cour revient sur plusieurs points qui méritent, c'est le moins qu'on puisse dire, une réponse...

En matière d'organisation des services de contrôle, le rapport pointe «la rupture de la chaîne du contrôle au niveau local», elle souhaite confier un rôle accru aux « Dircofi » (des directions interrégionales spécialisées du contrôle fiscal) dans le pilotage des brigades départementales et entend séparer la mission de contrôle sur pièces (contrôle effectué du bureau) de la gestion des dossiers.

La Cour entend accentuer la rupture entre « gestion » et « contrôle » des dossiers mais ignore que les différents services faisant partie de la « chaîne de travail » du contrôle fiscal méritent un regard plus cohérent et intégré. La Cour se concentre sur une vision très théorique articulée autour de la notion de « pilotage » mais oublie l'articulation quotidienne des services opérationnels. Elle survole la question, centrale, de la programmation du contrôle fiscal (l'étude poussée, par recoupement de données par exemple, des dossiers en vue de les envoyer en contrôle) qu'elle renvoie à l'utilisation des moyens informatiques. Or, ceux-ci ne sont efficaces que si les services de gestion, de programmation, de recherche et de contrôle (sur pièces et sur place) disposent de données fiables, de temps pour exploiter toutes leurs possibilités, de mutualisation et d'une organisation stable. Mais tel n'est pas le cas...

En matière « d'allocation des moyens humains », la Cour se plaint que l'organisation et la répartition des agents du contrôle fiscal aient peu évolué.

La Cour se trompe. L'organisation du contrôle fiscal connaît des évolutions sans précédent, marquées par des transferts d'emplois des services départementaux (les brigades départementales de vérifications sont restructurées et perdent des emplois) vers les Dircofi.

La Cour s'enferme. Elle recommande une plus grande flexibilité dans la gestion des personnels, dans laquelle elle voit, de fait, la possibilité de restructurer les services de contrôle. La preuve est pourtant faite que la mobilité subie, dans un contexte de fortes réductions des effectifs et de hausse de la charge de travail, est contre-productive en termes d'efficacité et de conditions de vie au travail.

La Cour « oublie ». Pas un mot sur les 3100 suppressions d'emplois constatés depuis 2010 dans les services de contrôle fiscal alors qu'il s'agit d'emplois particulièrement « rentables » en termes budgétaires et de justice sociale.

Sur les résultats du contrôle fiscal, la Cour évoque des recettes en faible progression. Il y a de quoi être étonné par cette affirmation alors que le rapport note par ailleurs que les résultats globaux du contrôle fiscal sont tirés vers le haut par les déclarations de régularisation (c'est effectivement le cas). Or de fait, les résultats du contrôle fiscal ont une fâcheuse tendance à stagner, voire à légèrement baisser, d'une année sur l'autre. Plusieurs raisons expliquent cette situation : la diminution des effectifs (3100 depuis 2010, le mouvement devant malheureusement se poursuivre) et ses conséquences sur des missions aussi essentielles que la programmation par exemple, la diversité et la complexité croissantes de la fraude (allant de la « petite » fraude aux schémas internationaux les plus complexes) ou encore l'accroissement de tâches administratives chronophages...

Enfermée dans sa logique théorique (« vue d'avion » en quelque sorte) assise sur l'idée que le pilotage managérial, la flexibilité, la réduction des dépenses et le mécano des services sont la solution aux problèmes, la Cour des comptes semble une fois de plus avoir oublié que la réalité opérationnelle des services est plus complexe, plus interdépendante et plus « humaine ». Incontestablement, le combat contre la fraude (entre 60 et 80 milliards d'euros) mérite une approche globale (moyens juridiques, humains et matériels) plus tournée vers l'opérationnel et l'efficacité de la mission de contrôle fiscal.